



Version du 22 septembre 2014

Restreint

Lignes directrices pour la dispense des modules de formation judiciaire relatifs à la cybercriminalité et à la preuve électronique du Conseil de l'Europe

Préparé dans le cadre du projet GLACY par Nigel Jones (UK), Estelle De Marco (France), Esther George (UK) and Adel Jomni (France)

www.coe.int/cybercrime

Funded
by the European Union
and the Council of Europe



EUROPEAN UNION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Implemented
by the Council of Europe

Table des matières

RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	3
1 INTRODUCTION ET CONTEXTE	4
2 MANIÈRE D'UTILISER LES COURS INTRODUCTIF ET AVANCÉ	5
2.1 Cours introductif	6
2.1.1 Structure de la formation	6
2.1.2 Prérequis concernant le cours	6
2.1.3 Prérequis concernant les étudiants	7
2.1.4 Prérequis concernant les formateurs	7
2.1.5 Autres éléments à prendre en considération	8
2.2 Cours avancé	9
2.2.1 Structure du cours.....	9
2.2.2 Prérequis concernant le cours	10
2.2.3 Prérequis concernant les étudiants	10
2.2.4 Prérequis concernant les formateurs	10
2.2.5 Autres éléments à prendre en considération	12
3 COURS RELATIF AUX TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES	12
3.1.1 Structure du cours.....	12
3.1.2 Prérequis concernant le cours	12
3.1.3 Prérequis concernant les étudiants	13
3.1.4 Prérequis concernant les formateurs	13
3.1.5 Autres éléments à prendre en considération	14
4 CALENDRIERS ET AUTRES ÉLÉMENTS PRATIQUES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION	15
4.1 Calendriers de formation.....	15
4.1.1 Proposition de calendrier pour le cours introductif relatif à la cybercriminalité et à la preuve électronique.....	15
4.1.2 Proposition de calendrier pour le cours avancé sur la cybercriminalité et la preuve électronique.....	16
4.1.3 Proposition de calendrier pour le cours de deux jours relatif aux techniques pédagogiques	17
4.1.4 Proposition de calendrier combinant le cours sur les techniques pédagogiques et le cours introductif sur la cybercriminalité et la preuve électronique.....	18
4.2 Modèles.....	19

Contact

Bureau du Programme sur la Cybercriminalité du
Conseil de l'Europe (C-PROC)

Tél. +33-3-9021-4506

+40-21-201-7887

E-mail alexander.seger@coe.int

Avertissement

Ce rapport technique ne reflète pas
nécessairement les positions officielles du Conseil
de l'Europe ou de l'Union européenne.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent document a pour objet de fournir des orientations aux personnes qui dispenseront les formations, développées par le Conseil de l'Europe (CdE)¹, visant à renforcer les connaissances et compétences des juges et procureurs dans le domaine de la cybercriminalité et de la preuve électronique.

Dans le cadre de précédents projets du CdE, un certain nombre de modules de formation ont été développés afin d'assister les pays dans leur tentative de mettre en place des formations durables à destination du personnel judiciaire. Le CdE ne fournit pas d'assistance dans le cadre de la mise en place de formations ponctuelles, car ces dernières ne procurent pas de bénéfices adaptés de longue durée.

L'approche du CdE est de travailler avec les pays afin d'identifier leurs besoins, pour ensuite travailler avec eux dans le but de créer un corps de formateurs locaux qui seront capables de dispenser des formations relevant d'une stratégie documentée de formation du monde judiciaire. Les programmes durables de formation sont les seuls à permettre d'assurer que les juges et les procureurs ont des connaissances suffisantes pour remplir efficacement leurs fonctions. Les natures évolutives de la cybercriminalité et de la preuve électronique requièrent que le personnel judiciaire bénéficie de formations relevant de la formation professionnelle, pendant son service et après avoir suivi l'enseignement de base qui relève de sa formation initiale.

Le concept du CdE est de donner aux pays les moyens de développer leurs propres programmes, en leur fournissant les premiers niveaux de formation, puis en les aidant à incorporer ces premiers niveaux de formation dans leurs programmes.

Le présent document fournit des informations relatives aux formations disponibles, afin que ces dernières puissent être dispensées pendant et après l'implication du CdE dans chaque pays. Ce document ne reproduit pas le contenu du matériel pédagogique qui est disponible mais renvoie à ce dernier, afin que le lecteur puisse le considérer à la lumière des informations contenues dans les sections suivantes.

¹ Y compris dans le cadre de projets communs avec l'Union européenne.

1 INTRODUCTION ET CONTEXTE

L'objectif de ce document est de fournir des orientations aux formateurs qui dispenseront des formations relatives à la cybercriminalité et à la preuve électronique aux juges et procureurs en utilisant les ressources développées par le Conseil de l'Europe.

Les modules de formation détaillés dans le présent document sont à la disposition de tout pays désireux d'améliorer les connaissances et compétences des juges et procureurs dans le domaine de la cybercriminalité et de la preuve électronique. Ils ont été préparés avec toutes les ressources nécessaires pour dispenser la formation. Ils font chacun l'objet d'un kit de formation qui inclut :

- Une description sommaire du cours, accompagnée de toutes les informations nécessaires à la préparation de ce cours ;
- Les plans des leçons, qui pour chaque leçon indiquent la finalité et les objectifs pédagogiques, et donnent des indications visant à aider les formateurs à la dispenser ;
- Le projet de calendrier de formation qui est suggéré pour la dispense du cours ;
- Des supports de cours, le cas échéant, tels que des vidéos ou d'autres supports de présentation, ainsi que des fiches d'exercice et une ébauche de formulaire d'évaluation destiné à être complété par les étudiants à la fin du cours, afin que ces derniers fassent part au formateur de leurs commentaires et que le contenu du cours puisse être amélioré à l'avenir.

Il est important de comprendre la finalité du court **module de formation relatif aux techniques pédagogiques**. Cette finalité est d'apporter à de nouveaux formateurs les compétences de base qui leur permettront de dispenser une ou plusieurs formations principales. Elle n'est pas de fournir une qualification de formateur, et toute personne souhaitant devenir formateur à temps plein ou de manière régulière devra suivre une formation plus avancée dans son propre pays afin de porter sa capacité à former les autres au niveau qui est requis par son organisation.

Dans le cadre des projets du CdE, le contenu du cours relatif aux techniques pédagogiques est généralement incorporé aux trois jours de cours introductif relatif à la cybercriminalité et à la preuve électronique. Cette méthode permet d'initier les formateurs sélectionnés au concept de formation, ainsi qu'au contenu des trois jours de cours que ces formateurs adapteront en vue d'un usage local et qu'il leur est demandé de dispenser dans leur propre pays. Cette méthode, qui a été pratiquée avec succès dans le cadre des précédents projets du CdE, permet aux pays d'incorporer les cours du CdE dans leur propre cursus, tout en ayant le bénéfice supplémentaire d'avoir déjà des formateurs en place. Une suggestion de calendrier de formation est fournie pour chaque cours en **section 4.1** du présent document. Ces suggestions concernent chaque cours pris séparément, mais incluent également un calendrier proposant de combiner sur une même période de formation le cours introductif et le cours relatif aux techniques pédagogiques. Les pays ont bien entendu la possibilité de modifier ces calendriers afin de répondre à leurs propres besoins, tout en s'assurant, ce qui est très important, que la finalité et les objectifs pédagogiques du cours soient atteints. Par exemple, lors de précédentes formations, le contenu du cours relatif aux techniques pédagogiques a été enseigné durant les deux premiers jours de la formation, et le contenu du cours relatif à la cybercriminalité et à la preuve électronique a été enseigné durant les trois derniers jours.

Suit à présent une présentation de chacun des cours du CdE. Chacune de ces présentations inclut une brève description du matériel pédagogique disponible, un aperçu de la structure du cours et une liste d'autres éléments à prendre en considération, tels que les informations dont ont besoin les formateurs pour dispenser le cours et les prérequis concernant les étudiants. D'autres informations contribueront par ailleurs au bon déroulement du cours. En **section 4.2**, des modèles sont proposés afin d'assurer l'uniformité des présentations et de l'agencement des salles de cours.

Une partie du matériel pédagogique est disponible à l'adresse www.coe.int/cybercrime.

Pour obtenir un accès intégral à ces ressources ainsi que des informations complémentaires, merci de contacter nadia.bollender@coe.int.

2 MANIÈRE D'UTILISER LES COURS INTRODUCTIF ET AVANCÉ

Les supports de formation existants se décomposent en trois modules: un module de formation introductif, un module de formation avancée et un court module de formation aux techniques pédagogiques. Ces modules poursuivent chacun des objectifs différents mais complémentaires, et chacun d'entre eux a été conçu tant de manière indépendante que de manière à ce qu'il nourrisse les autres.

Comme cela a été mentionné plus haut, il est d'usage de combiner le cours relatif aux techniques pédagogiques de deux jours avec le cours introductif de trois jours afin de créer un cours de formation des formateurs de cinq jours. La structure de ce dernier cours peut être adaptée afin d'intercaler des leçons de technique pédagogique entre les leçons du cours introductif, et d'obtenir ainsi une formation de cinq jours abordant chaque jour chacun des deux modules de formation.

La formation avancée, quant-à-elle, devrait intervenir dans un second temps, lorsque le cours introductif et le cours relatif aux techniques pédagogiques auront été dispensés et maîtrisés par les futurs formateurs.

Le matériel pédagogique disponible pour chaque cours est composé des éléments suivants :

- Manuel de formation,
- Calendrier de la formation,
- Plan des leçons,
- Présentations,
- Supports de formation.

Le manuel de formation est le plus important en ce qu'il expose le raisonnement qui sous-tend le cours, qu'il explique les raisons pour lesquelles le cours a été créé, et qu'il fournit toutes les informations nécessaires à la dispense du cours au niveau local. Afin d'identifier les ressources appropriées, le calendrier est divisé en numéros de leçons. Le format utilise trois chiffres séparés par des points, par exemple 1.1.1 ou 1.1.2. Le premier numéro correspond à la semaine de cours, pour tenir compte des cours qui pourraient s'étendre au-delà d'une semaine, le deuxième numéro correspond au jour du cours et le troisième numéro correspond au numéro de la leçon.

Chaque élément composant le matériel pédagogique est libellé en utilisant ce même format afin d'aider le lecteur à identifier les ressources qui sont associées à chaque leçon.

Il est essentiel qu'un point de contact, dans le pays de dispense de la formation, soit fourni aux formateurs aux fins de communication. Ce point de contact peut avoir un rôle essentiel dans le succès de la formation. Idéalement, les points de contacts devraient assister les formateurs dans la préparation de la mise en place de la formation. Leurs missions, à effectuer dans le pays d'hébergement de la formation, devraient être les suivantes :

- Fournir aux formateurs les informations qui leur sont utiles afin que la formation puisse être dispensée efficacement ;
- Fixer et valider les dates et lieu de la formation ;
- Superviser la sélection des étudiants ;
- Préparer la liste finale des participants ;
- Rencontrer les formateurs à leur arrivée sur place, et vérifier avec eux la salle de cours et le matériel qui y est disponible ;
- Assister les formateurs dans la recherche de solutions, avant le début de la formation, à tout problème qui pourrait être rencontré lors de la vérification des ressources nécessaires au bon déroulement de la formation ;
- Jouer le rôle d'intermédiaires entre les formateurs et les participants. L'objectif est d'assurer, chaque jour, avec les participants, que la formation se déroule sans problème d'équipement ou difficulté d'une autre nature ;
- Participer à toute séance de compte-rendu qui se tiendrait à la fin de chaque journée ;
- Agir comme relais pour les participants une fois que la formation est terminée. Ils pourraient distribuer les documents reçus ultérieurement (mise à jour de cours, aides, conseils, etc.) ;

- Si nécessaire, participer aux réunions organisées par le CdE, visant à améliorer la formation.

2.1 Cours introductif

Le cours introductif relatif à la cybercriminalité et à la preuve électronique pour juges et procureurs est conçu pour être enseigné en trois jours et devrait être inclus dans la formation initiale de ces derniers.

L'objectif de ce cours est de proposer aux juges et procureurs un niveau introductif de connaissances relatives à la cybercriminalité et à la preuve électronique. Le cours inclut des informations juridiques et pratiques sur ces sujets et se concentre sur la manière dont ils impactent au quotidien le travail des juges et procureurs.

2.1.1 Structure de la formation

Le cours est divisé en 12 leçons, réparties sur trois jours.

Les intitulés des leçons sont les suivants :

- 1.1.1 Introduction du cours
- 1.1.2 Introduction à la cybercriminalité
- 1.1.3 Introduction à la technologie
- 1.2.1 Révision quotidienne
- 1.2.2 Introduction à la technologie
- 1.2.3 La cybercriminalité en tant qu'infraction pénale dans la législation nationale
- 1.2.4 Droit procédural / mesures d'enquête dans la législation nationale
- 1.2.5 Introduction à la technologie
- 1.3.1 Révision quotidienne
- 1.3.2 Collecte de la preuve électronique ; mesures procédurales et d'enquête
- 1.3.3 Collecte de la preuve électronique ; mesures procédurales et d'enquête
- 1.3.4 Coopération internationale
- 1.3.5 Commentaires des participants et clôture

2.1.2 Prérequis concernant le cours

2.1.2.1 Aménagement de la salle de cours

Afin de permettre les interactions, tant entre les étudiants et le formateur qu'entre les étudiants eux-mêmes, la salle de cours devrait être préparée selon l'agencement proposé pour ce cours en **section 4.2**

2.1.2.2 Équipement

Lorsque le cours est dispensé dans une salle de formation, les équipements suivants sont nécessaires :

- Une pièce de dimension adaptée au nombre prévu d'étudiants,
- Un PC ou ordinateur portable opérant sous Windows 7 et comportant la suite Microsoft Office Professionnel,
- Un projecteur et un écran de visualisation,
- Un accès Internet (si disponible),
- Des exemples de matériel informatique (si disponibles),

- Le vidéo clip « Guerriers du Net » ("Warriors of the Net" - dont une version en langue française peut être trouvée à l'adresse <http://www.warriorsofthe.net/movie.html>),
- La Convention de Budapest sur la cybercriminalité et son rapport explicatif,
- Le guide du Conseil de l'Europe sur la preuve électronique (la dernière version peut être trouvée à l'adresse http://www.coe.int/t/dghl/cooperation/economiccrime/cybercrime/Documents/Electronic%20Evidence%20Guide/default_en.asp,
- Un tableau blanc,
- Des marqueurs pour tableau blanc (au moins deux de chacune des couleurs suivantes : bleu, noir, rouge et vert),
- 2 tableaux à feuilles avec papier adapté,
- Des blocs-notes et des stylos pour les étudiants,
- Une agrafeuse, une perforatrice et des ciseaux,
- Des pâtes adhésives ou tout produit similaire permettant de fixer temporairement le papier au mur.

2.1.3 Prérequis concernant les étudiants

Ce cours est conçu pour être dispensé aux juges et procureurs au cours de leur formation initiale. Dès lors, aucune connaissance du sujet n'est présumée.

2.1.4 Prérequis concernant les formateurs

2.1.4.1 Identifier des formateurs ayant les compétences appropriées

Deux formateurs sont nécessaires pour enseigner ce cours. Ils devraient avoir tous deux une bonne connaissance des tendances en matière de cybercriminalité ainsi que des problèmes posés par cette dernière, et une expérience précédente en qualité de formateur, associée à une connaissance de la théorie et de la pratique de l'enseignement, sont requises. L'un des formateurs devrait avoir des compétences techniques ou d'enquêteur, afin d'être capable d'expliquer les questions techniques aux étudiants. L'autre formateur devrait avoir des compétences juridiques et devrait avoir un bon niveau de connaissance de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité ainsi que de la législation relative à la cybercriminalité dans son propre pays.

2.1.4.2 Préparer la dispense de la formation

Les leçons qui ont été préparées fournissent les titres/sujets des présentations/interventions ainsi que les explications détaillées que doivent fournir les formateurs. Le cours est conçu pour être amendé et adapté afin de tenir compte des exigences nationales, et, lorsque nécessaire, des profils des étudiants, tout en s'assurant que la finalité et les objectifs du cours sont atteints. Une telle démarche permet d'assurer l'uniformité des modules de formation quel que soit le pays. Par ailleurs, à l'occasion de l'adaptation du matériel pédagogique, les formateurs devraient envisager d'ajouter un certain nombre d'exercices et de sujets de discussion qui faciliteront l'apprentissage des participants dans chaque pays.

2.1.4.3 Mettre à jour et adapter le cours aux besoins spécifiques

Il est recommandé que les personnes qui développent le module de formation s'assurent que le matériel pédagogique qu'ils préparent est le plus à jour possible et qu'il inclut les derniers enjeux technologiques, leur impact sur les comportements criminels, et leur impact sur les règles juridiques, procédurales et de la preuve sur le territoire dans lequel la formation est dispensée. Deux exemples de changements technologiques qui affectent le système de justice pénale sont le stockage SSD de données et le Web 2.0. Il s'agit d'importantes questions qu'il est nécessaire d'intégrer à la formation lorsqu'elles deviennent plus courantes. Les étudiants pourraient être invités à participer en donnant des exemples de cas nationaux. Un tel échange maintient la concentration des étudiants et permet d'alimenter le cours avec des exemples locaux.

En outre, bien que le cours ait été développé comme un programme générique, non spécifique à un pays en particulier, il est important que les formateurs personnalisent leur matériel pédagogique afin que la formation soit plus efficace. Dans ce type de formations, l'utilisation d'études de cas pour améliorer l'apprentissage est particulièrement appropriée et plus en adéquation avec les méthodes d'enseignement aux adultes qu'un enseignement purement didactique. L'utilisation d'exemples matériels des technologies auxquelles il est référé durant le cours et l'utilisation d'Internet peuvent également favoriser l'apprentissage. Plus particulièrement, les sessions relatives au droit interne matériel et procédural doivent être considérées comme des exemples des types d'informations qui doivent être inclus dans le cours au niveau national. Lorsque les participants à la formation sont issus d'un même pays, il est essentiel que le formateur inclue la législation locale pertinente, en se basant sur le matériel pédagogique relatif à la Convention de Budapest qui est présent dans les ressources fournies par le CdE. Lorsque le cours introductif est enseigné en tant que sous-module du cours relatif à la formation des formateurs, le formateur du CdE devrait expliquer ce qui vient d'être développé aux futurs formateurs qui enseigneront le cours au niveau national. Le formateur du CdE devrait également prendre ces sessions comme des occasions de donner des exemples de la législation de son pays d'origine, et les étudiants pourraient être invités à donner des exemples de leur loi nationale. Il serait bénéfique de préparer la dispense de la formation avec un spécialiste du droit local, afin de soit d'ores et déjà inclure dans les supports pédagogiques les derniers développements concernant la législation du pays de dispense du cours relative à la cybercriminalité, soit d'établir, a minima, la liste des textes nationaux applicables, accompagnés lorsque nécessaire d'une indication sur la manière dont ces textes peuvent être consultés ou obtenus.

Adapter le cours aux besoins locaux et aux profils des étudiants peut également signifier d'adapter le temps dédié à chaque diapositive et problème abordé dans le cadre du cours. Lorsque cela est adapté, il peut également être envisagé d'augmenter le nombre quotidien d'heures de cours par rapport à ce qui est proposé dans le kit de formation, afin de disposer d'une heure supplémentaire à consacrer, en cas de besoin, à un problème particulier.

Enfin, les formateurs pourraient idéalement préparer, en tenant compte du profil des étudiants, un document comprenant les définitions de base et les ressources importantes qui doivent être lues avant le début du cours. Ce document pourrait également comporter un test sous la forme d'un QCM ou d'un questionnaire, afin de permettre aux étudiants d'auto-évaluer leur propre niveau avant d'assister à la formation.

2.1.4.3.1 S'assurer que les objectifs pédagogiques sont atteints

Aucune évaluation des connaissances des étudiants n'a été requise ou prévue dans le cadre de ce cours pilote. Les pays intégrant cette formation sur leur territoire pourraient souhaiter prévoir une telle évaluation. Dans tous les cas, les formateurs devraient contrôler les connaissances des étudiants durant le cours, en les interrogeant, en leur proposant des questionnaires ou en utilisant toute autre méthode, afin de s'assurer que les objectifs pédagogiques sont atteints.

Concernant plus particulièrement les objectifs du cours, ils ont été fixés selon une manière traditionnelle qui permet aux formateurs d'utiliser diverses méthodes pédagogiques pour les atteindre. Sur cette base, des objectifs spécifiques ont été fixés pour chaque leçon et sont disponibles dans le manuel de formation. Ces objectifs spécifiques doivent être lus à la lumière de l'objectif général du cours.

2.1.4.4 Préparer son arrivée sur les lieux

Les formateurs devraient arriver sur place au moins un jour avant le début de la formation, afin de vérifier que tout est en place et fonctionne correctement.

2.1.5 Autres éléments à prendre en considération

Les formateurs doivent être identifiés à l'avance afin de s'assurer de leur disponibilité pour dispenser le cours et pour préparer leur intervention.

Afin d'assurer une préparation adaptée de la formation, les formateurs devraient se voir communiquer :

- Le matériel pédagogique, au moins douze semaines avant le cours,
- La liste des noms et fonctions des étudiants, au moins six semaines avant le cours, afin de permettre l'adaptation du matériel pédagogique à leurs profils,
- Un point de contact dans le pays de dispense de la formation.

Idéalement, les formateurs devraient également se voir fournir un contact ayant des compétences juridiques, qui accepterait de les aider à inclure dans les supports pédagogiques des éléments concernant la législation sur la cybercriminalité du pays de dispense de la formation, ou, a minima, à élaborer la liste des textes nationaux applicables.

2.2 Cours avancé

Le cours avancé est conçu pour durer deux jours et pour être enseigné aux juges et procureurs dans le cadre de leur formation initiale ou de leur formation professionnelle, une fois qu'ils ont suivi avec succès le cours introductif relatif à la cybercriminalité et à la preuve électronique (ou toute formation équivalente).

L'objectif du cours avancé est d'apporter aux juges et procureurs les connaissances et compétences qui leurs sont nécessaires pour remplir leurs missions dans le cadre d'enquêtes cybercriminelles, ainsi que de renforcer les acquis résultant du cours introductif relatif à la cybercriminalité et à la preuve électronique. Pour y parvenir, le cours avancé renforce les connaissances des juges et procureurs sur la nature de la cybercriminalité, sur la terminologie et sur la technologie en se basant sur un cas pratique qui commence par un dépôt de plainte, se poursuit par une enquête et se termine par un procès.

2.2.1 Structure du cours

Le cours couvre les sujets suivants :

- Conduire une enquête,
- Identifier les types d'infractions commises,
- Localiser les preuves, les témoins et suspects,
- Recueillir les preuves de manière acceptable, quel que soit leur emplacement,
- Se préparer à la perquisition et à la saisie impliquant des preuves électroniques,
- Traiter les dispositifs numériques qui sont couverts par l'enquête,
- Information des spécialistes en informatique légale et des autres personnes dont l'aide est nécessaire lors de la phase d'enquête,
- Se préparer à interroger les suspects,
- Présenter une preuve en matière de cybercriminalité,
- Tenir compte des aspects importants au cours de la procédure et du procès.

Un scénario détaillé a été créé en utilisant une chronologie qui était pertinente dans le cadre de la première dispense de ce cours. Les messages électroniques utilisés sont authentiques, et ont été créés au cours d'une période de temps définie afin de créer un contexte réaliste ainsi que l'opportunité, pour les étudiants, de conduire une enquête en temps réel en utilisant les ressources Internet disponibles. En outre, une série de comptes bancaires ont été créés pour servir de ressources pédagogiques. Ces comptes sont associés à des noms de banques et d'agences bancaires réelles, afin de permettre aux étudiants d'utiliser les ressources disponibles en ligne, comme déjà mentionné, pour cartographier les retraits de fonds et ainsi alimenter leur enquête. L'objectif est de créer une conscience de la possibilité de mener une enquête en utilisant des ressources en ligne, de même qu'en utilisant les mécanismes de coopération internationale qui, souvent, prennent beaucoup trop de temps à se mettre en place. Le matériel pédagogique actuellement disponible est proposé comme un modèle qui doit servir de base pour la formation des juges et procureur, mais qui ne doit pas être considéré comme un perfectionnement qui se suffirait à lui-même. Les pays ou aires géographiques partenaires du projet devraient discuter des

besoins propres à leur territoire et solliciter des formations complémentaires spécifiques dans les domaines de la cybercriminalité qu'ils identifient comme étant les plus critiques.

Ce cours est très interactif et exige un important travail d'enquête de la part des étudiants ainsi qu'un haut niveau de soutien de la part des formateurs.

2.2.2 Prérequis concernant le cours

2.2.2.1 Aménagement de la salle de cours

Le cours, tel qu'il est actuellement structuré, devrait être dispensé dans une salle de cours en utilisant les instructions fournies en cours par le formateur et les exercices pratiques proposés sous forme papier. Il est recommandé que les étudiants soient divisés en petits groupes de travail n'excédant pas 6 personnes pendant toute la durée du cours. La salle de cours devrait être préparée selon l'agencement proposé pour ce cours en **section 4.2**.

2.2.2.2 Équipement

Les équipements suivants sont nécessaires :

- Une pièce de dimension adaptée au nombre prévu d'étudiants. Si possible, elle devrait être aménagée de sorte que chaque équipe dispose d'une table ronde,
- Un PC ou ordinateur portable opérant sous Windows 7 et comportant la suite Microsoft Office Professionnel,
- Un projecteur et un écran de visualisation,
- Un accès Internet (si disponible),
- Des exemples de matériel informatique (si disponibles),
- Une copie du guide du Conseil de l'Europe sur la preuve électronique,
- Un tableau blanc,
- Des marqueurs pour tableau blanc (au moins deux de chacune des couleurs suivantes : bleu, noir, rouge et vert),
- 2 tableaux à feuilles avec papier adapté,
- Des blocs-notes et des stylos pour les étudiants,
- Une agrafeuse, une perforatrice et des ciseaux,
- Des pâtes adhésives ou tout produit similaire permettant de fixer temporairement le papier au mur,
- Un ordinateur portable par équipe d'étudiants, configuré comme l'ordinateur du formateur et équipé d'une connexion Internet afin de permettre des recherches approfondies,
- L'ensemble des supports de cours sont inclus dans le kit de formation.

2.2.3 Prérequis concernant les étudiants

Ce module de formation est conçu pour n'être suivi que par des juges et procureurs ayant déjà suivi le cours introductif relatif à la cybercriminalité et à la preuve électronique développé par le Conseil de l'Europe, ou son équivalent national.

2.2.4 Prérequis concernant les formateurs

2.2.4.1 Identifier des formateurs ayant les compétences appropriées

Les centres de formation judiciaire devraient faire appel à des formateurs externes pour ce cours. Ils devraient impliquer des formateurs ayant une expérience de la conduite d'enquêtes dans le domaine de la cybercriminalité, et ayant la responsabilité de la poursuite et du jugement de ce type d'affaires. Les formateurs devraient avoir une bonne connaissance des tendances en matière de cybercriminalité et des problèmes posés par cette dernière, ainsi que de la législation relative à

la cybercriminalité dans leur pays d'origine. Une expérience précédente en qualité de formateur, associée à une connaissance de la théorie et de la pratique de l'enseignement, sont requises.

Les formateurs requis pour ce cours avancés sont :

- Un responsable de formation, qui sera en charge du cours,
- Un enquêteur,
- Un spécialiste en informatique légale,
- Un juge, et
- Un expert ou spécialiste de la coopération internationale.

2.2.4.2 Préparer la dispense de la formation

En raison de la nature de ce cours et du fait qu'il repose sur un scénario, il est vital que les formateurs prennent suffisamment de temps pour prendre connaissance du contenu du cours et qu'ils se préparent à sa dispense. Les formateurs devraient s'assurer que le matériel pédagogique qu'ils préparent est à jour et qu'il tient compte des derniers enjeux technologiques qui impactent les comportements criminels et la manière dont ces enjeux impactent les règles juridiques, procédurales et de la preuve sur le territoire dans lequel la formation est dispensée.

Idéalement, les formateurs pourraient préparer, en tenant compte du profil des étudiants, un document comprenant les notions importantes du cours introductif qui doivent impérativement être connues. Ce document pourrait également inclure un test, sous forme de QCM ou de questionnaire, permettant aux étudiants d'auto-évaluer leur niveau avant le début de la formation pour s'assurer que ce niveau répond aux exigences du cours avancé.

2.2.4.2.1 Mettre à jour et adapter le cours aux besoins spécifiques

Ce cours a été conçu pour combiner des enseignements avec une étude pratique de cas, débutant par le signalement de l'infraction et se poursuivant par la préparation de l'affaire en vue de son jugement. Les présentations complètent l'enseignement qui résulte du cas pratique. Le cas pratique a été conçu pour correspondre à une certaine période dans le temps, et il sera nécessaire de le mettre à jour pour le rendre compatible avec la période de temps au cours de laquelle il va être proposé aux étudiants. Il peut également être adapté afin que l'entreprise victime soit domiciliée dans le pays dans lequel la formation est dispensée, afin d'appliquer de manière adaptée la législation pénale et procédurale. Il est dès lors recommandé que les formateurs disposent d'au moins trois mois pour reproduire toutes les preuves, afin que la mise à jour du matériel pédagogique puisse être faite à temps.

Les leçons qui ont été préparées fournissent les titres/sujets des présentations/interventions ainsi que les explications détaillées que doivent fournir les formateurs. Le cours est conçu pour être amendé et adapté afin de tenir compte des exigences nationales, tout en s'assurant que la finalité et les objectifs du cours soient atteints. Une telle démarche permet d'assurer l'uniformité des modules de formation quel que soit le pays. Par ailleurs, les formateurs devraient envisager d'ajouter un certain nombre d'exercices et de sujets de discussion qui faciliteront l'apprentissage des participants dans chaque pays.

Les ressources pédagogiques ont été développées en 2012, et il peut s'avérer nécessaire de mettre à jour certains des messages et extraits de comptes en particulier, pour les rendre pertinents au regard de la période au cours de laquelle le cours sera dispensé. La pertinence du cours qui sera dispensé aux étudiants relève de la responsabilité conjointe du formateur et de l'organisation qui met en place la formation.

2.2.4.2.2 S'assurer que les objectifs pédagogiques sont atteints

Aucune évaluation des connaissances des étudiants n'a été requise ou prévue dans le cadre de ce cours pilote. Les pays intégrant cette formation sur leur territoire pourraient souhaiter prévoir une telle évaluation. Dans tous les cas, les formateurs devraient contrôler les connaissances des étudiants durant le cours, en les interrogeant, en leur proposant des questionnaires ou en utilisant toute autre méthode, afin de s'assurer que les objectifs pédagogiques sont atteints.

Concernant plus particulièrement les objectifs du cours, ils ont été fixés selon une manière traditionnelle qui permet aux formateurs d'utiliser diverses méthodes pédagogiques pour les atteindre. Sur cette base, des objectifs spécifiques ont été fixés pour chaque leçon et sont disponibles dans le manuel de formation. Ces objectifs spécifiques doivent être lus à la lumière de l'objectif général du cours.

2.2.4.3 Préparer l'arrivée sur les lieux

Les formateurs devraient arriver sur place au moins un jour avant le début de la formation, afin de vérifier que tout est en place et fonctionne correctement.

2.2.5 Autres éléments à prendre en considération

Les formateurs devraient avoir un point de contact dans le pays où le cours sera dispensé, et devraient se voir communiquer la liste des noms et fonctions des étudiants au moins deux semaines avant le début du cours.

3 COURS RELATIF AUX TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Le cours relatif aux techniques pédagogiques a pour objectif d'apporter aux juges et procureurs qui ont des responsabilités spécifiques en matière d'enquêtes cybercriminelles, des compétences pratiques leur permettant d'assurer efficacement la fonction de formateur.

3.1.1 Structure du cours

Le cours couvre les sujets suivants:

- Identifier les caractéristiques d'un bon et d'un mauvais présentateur,
- Emettre et recevoir des commentaires,
- Communication verbale et non verbale,
- Préparation et calendrier,
- Mécanismes de la prestation de formation,
- Implication du public,
- Interroger et écouter,
- Les étudiants présenteront également un exposé préparé à l'avance et recevront les commentaires des autres participants et des formateurs.

3.1.2 Prérequis concernant le cours

3.1.2.1 Aménagement de la salle de cours

Afin de permettre les interactions entre les étudiants, la salle de cours devrait être préparée selon l'agencement proposé pour ce cours en **section 4.2**

3.1.2.2 Équipement

Lorsque le cours est dispensé dans une salle de formation, les équipements suivants sont nécessaires :

- Une pièce de dimension adaptée au nombre prévu d'étudiants. Si possible, elle devrait être aménagée de sorte que chaque équipe dispose d'une table ronde,
- Un PC ou ordinateur portable opérant sous Windows 7 et comportant la suite Microsoft Office Professionnel,
- Une imprimante connectée à l'ordinateur des formateurs,
- Un projecteur et un écran de visualisation,
- Un accès Internet (si disponible),
- Un tableau blanc,

- Des marqueurs pour tableau blanc (au moins trois de chacune des couleurs suivantes : bleu, noir, rouge et vert),
- Un tableau à feuilles avec papier adapté,
- Des blocs-notes et des stylos pour les étudiants,
- Une agrafeuse, une perceuse et des ciseaux,
- Des pâtes adhésives ou tout produit similaire permettant de fixer temporairement le papier au mur.

3.1.3 Prérequis concernant les étudiants

Ce cours est conçu pour être dispensé aux juges et procureurs au cours de leur formation professionnelle. Aucune connaissance des méthodes d'enseignement ou d'expérience en la matière n'est présumée.

3.1.4 Prérequis concernant les formateurs

3.1.4.1 Identifier des formateurs ayant les compétences appropriées

Les formateurs qui dispenseront le cours de manière pilote seront des experts internationaux désignés par le Conseil de l'Europe. Les formations qui suivront devraient être assurées par les personnes employées par les centres nationaux de formation judiciaire, dans les pays où la formation sera dispensée.

Les formateurs devraient avoir une bonne connaissance des méthodes de formation. Une expérience précédente en qualité de formateur, associée à une connaissance de la théorie et de la pratique de l'enseignement, sont requises.

3.1.4.2 Préparer la dispense de la formation

Les leçons qui ont été préparées fournissent les titres/sujets des présentations/interventions ainsi que les explications détaillées que doivent fournir les formateurs. Le cours est conçu pour être amendé et adapté afin de tenir compte des exigences nationales, tout en s'assurant que la finalité et les objectifs du cours soient atteints. Une telle démarche permet d'assurer l'uniformité des modules de formation quel que soit le pays. Par ailleurs, à l'occasion de l'adaptation du matériel pédagogique, les formateurs devraient envisager d'ajouter un certain nombre d'exercices et de sujets de discussion qui faciliteront l'apprentissage des participants dans chaque pays.

3.1.4.2.1 Mettre à jour et adapter le cours aux besoins spécifiques

Il est recommandé que les personnes qui développent le module de formation s'assurent que le matériel pédagogique qu'ils préparent est le plus à jour possible.

En outre, il est important que les formateurs personnalisent leur matériel pédagogique afin que la formation soit plus efficace. Dans ce type de formations, l'utilisation d'études de cas pour améliorer l'apprentissage est particulièrement appropriée et plus en adéquation avec les méthodes d'enseignement aux adultes qu'un enseignement purement didactique.

3.1.4.2.2 S'assurer que les objectifs pédagogiques sont atteints

Aucune évaluation des connaissances des étudiants n'a été requise ou prévue dans le cadre de ce cours pilote. Les pays intégrant cette formation sur leur territoire pourraient souhaiter prévoir une telle évaluation. Dans tous les cas, les formateurs devraient contrôler les connaissances des étudiants durant le cours, en les interrogeant, en leur proposant des questionnaires ou en utilisant toute autre méthode, afin de s'assurer que les objectifs pédagogiques sont atteints. Ce module de formation donne l'opportunité aux étudiants de présenter un court exposé et de recevoir les commentaires des formateurs et des autres participants.

Concernant plus particulièrement les objectifs du cours, le rôle clef des personnes qui développent la formation est de s'assurer que l'objectif général de cette formation ainsi que les objectifs plus

spécifiques de chaque session sont atteints. Le manuel fournit certaines informations pour assister les formateurs dans ce processus.

3.1.4.3 Préparer l'arrivée sur les lieux

Les formateurs devraient arriver sur place au moins un jour avant le début de la formation, afin de vérifier que tout est en place et fonctionne correctement.

3.1.5 Autres éléments à prendre en considération

3.1.5.1 Préparation des formateurs

Les formateurs doivent être identifiés à l'avance afin de s'assurer de leur disponibilité pour dispenser le cours et pour préparer leur intervention.

Afin d'assurer une préparation adaptée de la formation, les formateurs devraient se voir communiquer :

- Le matériel pédagogique, au moins douze semaines avant le cours,
- La liste des noms et fonctions des étudiants, au moins six semaines avant le cours.

4 CALENDRIERS ET AUTRES ÉLÉMENTS PRATIQUES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

4.1 Calendriers de formation

4.1.1 Proposition de calendrier pour le cours introductif relatif à la cybercriminalité et à la preuve électronique

		Conseil de l'Europe Formation judiciaire Cours sur la cybercriminalité et la preuve électronique CALENDRIER proposé														
		08:00-08:30	08:30-09:00	09:00-09:30	09:30-10:00	10:00-10:30	10:30-11:00	11:00-11:30	11:30-12:00	12:00-12:30	12:30-13:00	13:00-13:30	13:30-14:00	14:00-14:30	14:30-15:00	15:00-15:30
Jour 1	1.1.1 Ouverture du cours et présentations Pour briser la glace 1.5hrs	PAUSE		1.1.2 Introduction aux menaces, tendances et défis de la cybercriminalité 2hrs				PAUSE DÉJEUNER		1.1.3 Introduction à la technologie Partie 1 1.5hrs			PAUSE		1.1.3 Introduction à la technologie Partie 2 1hr	
Jour 2	1.2.1 Révision 30 min.	1.2.2 Introduction à la technologie Partie 3 1.5hrs		PAUSE		1.2.3 Législation en matière de cybercriminalité Convention de Budapest sur la cybercriminalité - droit substantiel 1.5hrs			PAUSE DÉJEUNER		1.2.4 Législation en matière de cybercriminalité Convention de Budapest sur la cybercriminalité - droit procédural 1.5hrs			PAUSE		1.2.5 Technologie pour les juges et procureurs (2) 1hr
Jour 3	1.3.1 Révision 30 min.	1.3.2 Pratiques et procédures relatives à la preuve électronique 1.5hrs		PAUSE		1.3.2 Pratiques et procédures relatives à la preuve électronique 1.5hrs			PAUSE DÉJEUNER		1.3.3 Coopération internationale 1.5hrs			PAUSE		1.3.4 Commentaires des participants et clôture 1hr

NB --- D'autres pauses seront prises aux moments opportuns au cours de chaque jour de formation

4.1.2 Proposition de calendrier pour le cours avancé sur la cybercriminalité et la preuve électronique

		Conseil de l'Europe Formation judiciaire Cours avancé sur la cybercriminalité et la preuve électronique CALENDRIER proposé													
		08:00-08:30	08:30-09:00	09:00-09:30	09:30-10:00	10:00-10:30	10:30-11:00	11:00-11:30	11:30-12:00	12:00-12:30	12:30-13:00	13:00-13:30	13:30-14:00	14:00-14:30	14:30-15:00
Jour 1	1.1.1 Ouverture du cours et présentations Pour briser la glace 1hr	1.1.2 Conduire une enquête Présentation 1 hr	1.1.3 Identifier les infractions, élaborer un plan d'enquête Travail en groupes 2 hrs				PAUSE DÉJEUNER		1.1.4 Coopération internationale Présentation 1 hr	1.1.5 Coopération internationale Travail en groupes 1 hr	1.1.6 Identifier les suspects et stratégie d'arrestation Travail en groupes 1 hr				
Jour 2	1.2.1 Révision 30 min.	1.2.2 Informatique légale Parties 1 et 1 2 hrs				1.2.3 Besoins en termes de recueil des preuves, questions internationales / de compétence Travail en groupes 2 hrs		PAUSE DÉJEUNER		1.2.4 Préparer l'affaire pour le tribunal Présentation 1 hr	1.2.5 Finaliser l'affaire Travail en groupes 1 hr	1.2.6 Revue de l'affaire, commentaires et clôture du cours 30 Mins			

NB --- D'autres pauses seront prises aux moments opportuns au cours de chaque jour de formation

4.1.3 Proposition de calendrier pour le cours de deux jours relatif aux techniques pédagogiques

		Conseil de l'Europe Formation judiciaire Cours sur les techniques pédagogiques CALENDRIER proposé														
		08:00-08:30	08:30-09:00	09:00-09:30	09:30-10:00	10:00-10:30	10:30-11:00	11:00-11:30	11:30-12:00	12:00-12:30	12:30-13:00	13:00-13:30	13:30-14:00	14:00-14:30	14:30-15:00	15:00-15:30
Jour 1	1.1.1 Ouverture du cours et présentations Pour briser la glace 1hr	1.1.2 Techniques pédagogiques Bon / mauvais présentateur Emettre / recevoir des commentaires Contrôler sa nervosité 1.5 hrs			1.1.3 Techniques pédagogiques Communication verbale et non verbale 1.5 hrs			PAUSE DÉJEUNER		1.1.3 Techniques pédagogiques Préparation Exposés et autres techniques d'enseignement 1.5hrs			1.1.3 Techniques pédagogiques Implication du public, questionner et écouter 1.5hrs			
Jour 2	1.2.1 Révision 30 min.	1.2.2 Exposés des participants sur les sujets choisis 3,5hrs					PAUSE DÉJEUNER		1.2.2 Exposés des participants sur les sujets choisis 1.5hrs			1.2.3 Session de commentaires des participants et des formateurs 1 hr		1.2.4 Clôture du cours 30 Mins		

NB --- D'autres pauses seront prises aux moments opportuns au cours de chaque jour de formation

4.1.4 Proposition de calendrier combinant le cours sur les techniques pédagogiques et le cours introductif sur la cybercriminalité et la preuve électronique

										Conseil de l'Europe Cours de formation des formateurs en matière de cybercriminalité et de preuve électronique CALENDRIER proposé								
		08:00-08:30	08:30-09:00	09:00-09:30	09:30-10:00	10:00-10:30	10:30-11:00	11:00-11:30	11:30-12:00	12:00-12:30	12:30-13:00	13:00-13:30	13:30-14:00	14:00-14:30	14:30-15:00	15:00-15:30	15:30-16:00	16:00-17:00
Jour 1		1.1.1 Ouverture du cours et présentations Pour briser la glace 1.5hrs			PAUSE	1.1.2 Techniques pédagogiques Bon/mauvais présentateur ; Emettre / recevoir des commentaires 2hrs			PAUSE DÉJEUNER	1.1.3 Tendances et défis de la cybercriminalité 1.5hrs			PAUSE	1.1.4 Technologie pour juges et procureurs (1) 1hr			Adaptation nationale du matériel pédagogique	
Jour 2	1.2.1 Révision 30 min.	1.2.2 Techniques pédagogiques Communication verbale et non verbale 1.5hrs			PAUSE	1.2.3 Législation sur la cybercriminalité Convention de Budapest sur la cybercriminalité - droit substantiel 1.5hrs			PAUSE DÉJEUNER	1.2.4 Législation sur la cybercriminalité Convention de Budapest sur la cybercriminalité - droit substantiel 1.5hrs			PAUSE	1.2.5 Technologie pour juges et procureurs (2) 1hr			Adaptation nationale du matériel pédagogique	
Jour 3	1.3.1 Révision 30 min.	1.3.2 Techniques pédagogiques Préparation des exposés et aux autres techniques d'enseignement 1.5hrs			PAUSE	1.3.3 Législation sur la cybercriminalité Convention de Budapest sur la cybercriminalité - droit procédural 1.5hrs			PAUSE DÉJEUNER	1.3.4 Législation sur la cybercriminalité Convention de Budapest sur la cybercriminalité - droit procédural 1.5hrs			PAUSE	1.3.5 Technologie pour juges et procureurs (3) 1hr			Adaptation nationale du matériel pédagogique	
Jour 4	1.4.1 Révision 30 min.	1.4.2 Techniques pédagogiques Implication du public, questionner et écouter 1.5hrs			PAUSE	1.4.3 Preuve électronique et pratiques Standards internationaux et guides de bonnes pratiques 1.5hrs			PAUSE DÉJEUNER	1.4.4 Coopération Internationale Dispositions de la Convention de Budapest et autres mécanismes 1.5hrs			PAUSE	1.4.5 Préparation des exposés des participants 1hr			Adaptation nationale du matériel pédagogique	
Jour 5	1.5.1 Révision 30 min.	1.5.2 Exposés des participants sur les sujets choisis Chaque participant donnera une leçon de 20 min sur l'un des sujets du cours 3.5 hrs						PAUSE DÉJEUNER	1.5.2 Exposés des participants sur les sujets choisis Chaque participant donnera une leçon de 20 min sur l'un des sujets du cours (suite) 1.5hrs			1.5.3 Commentaires des participants et formateurs 1hr		1.5.4 Clôture du cours 30 mins		Adaptation nationale du matériel pédagogique		

NB --- D'autres pauses seront prises aux moments opportuns au cours de chaque jour de formation

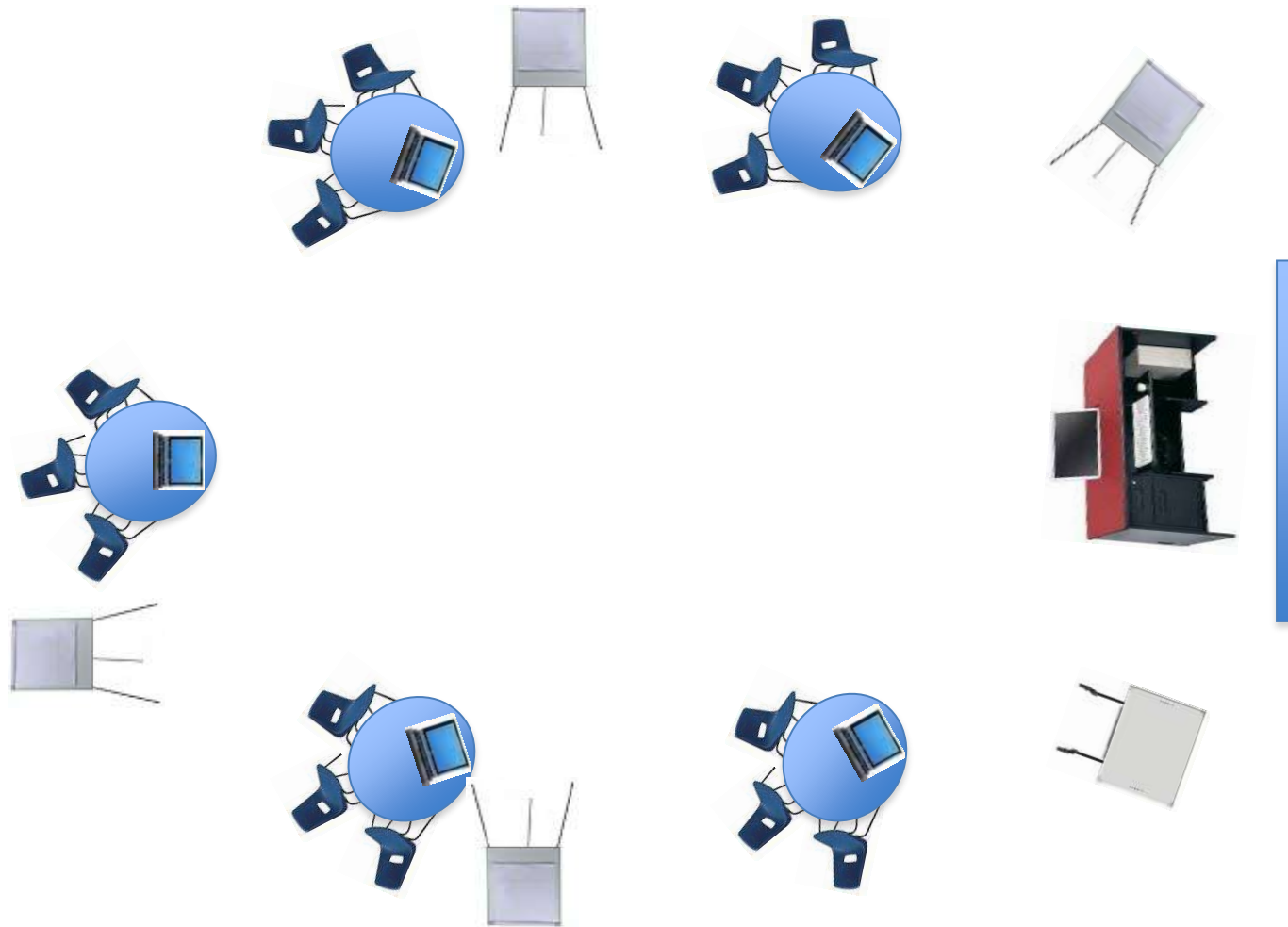
4.2 Modèles

Disposition des salles de cours

Cours introductif de 3 jours sur la cybercriminalité et la preuve électronique, cours de 2 jours sur les techniques pédagogiques et cours de 5 jours combinant ces deux derniers cours



Cours avancé sur la cybercriminalité et la preuve électronique





Intitulé du cours à insérer ici

Session X.X.X.

(SUJET)

Objectifs de la session

A la fin de cette session, les participants seront capables de :

- (Liste des objectifs SMART de la session à insérer)
-
-
-
-
-

(Titre de la diapositive)

- Cette diapositive est à utiliser pour la présentation du texte



(Titre de la diapositive)

- Cette diapositive est à utiliser pour la présentation du texte

Résumé des objectifs de la session

A la fin de la session, les participants seront capables de :

- (Reprendre ici les objectifs de la session afin de rappeler ce qui a été enseigné durant cette session)



Questions?